

58^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

Rapport d'orientations

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministères Transition écologique – Aménagement du territoire – Transport – Ville et Logement
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

RAPPORT D'ORIENTATIONS

Ce rapport d'orientation a été élaboré à partir d'échanges, de débats avec les acteurs de notre mouvement, mais aussi avec nos partenaires : administrations, acteurs sociaux...

De nombreuses actions ont été mises en place, ou sont en cours de déploiement.

L'année 2026 est marquée par :

- une nouvelle organisation du bureau administratif de la FNASCE (avec le départ de Dominique CITRON au 31 mars et de Patrick LECROM en fin d'année 2026, le bureau administratif de la FNASCE aura fait l'objet d'un renouvellement de deux tiers de ses membres)
- la richesse des activités proposées avec :
 - 3 manifestations nationales sportives nationales, un quizz multi-activité et la reconduction des activités dont la FNASCE assure le relais pour le compte de nos ministères,
 - 1 rallye culturel en terre bretonne,
 - la seconde édition de la manifestation Phare.

La force de nos associations locales, régionales et de la fédération nous permet de continuer de proposer de nouveaux temps forts et ayant une portée sur l'ensemble de notre mouvement, et au bénéfice des adhérents.

FNASCE : acteur et partenaire social

La FNASCE poursuit sa démarche d'acteur et de partenaire social au sein du ministère et de ses établissements publics, en participant aux diverses instances du CCAS, COPAS : séances plénières et commissions.

Lors de la séance plénière du CCAS du 20 mars dernier, sous la présidence de Mme Debar, directrice des ressources humaines de nos ministères, la FNASCE a principalement évoqué les problèmes rencontrés par les ASCE, notamment dans le cadre d'attaques de certains services, qui choisissent de dénoncer des conventions relatives à la gestion de certains patrimoines confiés aux ASCE, présents ou non dans l'annexe 6 de la CPO, ou qui depuis plus de deux ans ignorent les demandes de reconduction de certaines conventions, tout en proposant de nouveaux biens à gérer, gage de la bonne gestion des ASCE en matière immobilière. Ces dénonciations ou non reconductions volontaires se font au détriment de l'action sociale engagée par la FNASCE et les ASCE afin de proposer des semaines de congés à tarif minoré.

Plusieurs membres du CCAS ont soutenu la FNASCE en interpellant l'administration concernant ces dysfonctionnements.

Nous avons fait remonter à l'administration les dossiers relatifs à ces divers problèmes et resteront vigilants pour le bien de l'action sociale.

Convention avec les établissements publics

Voies Navigables de France - VNF

Une convention a été signée avec l'établissement public jusqu'en 2028. Parallèlement début mars, un modèle de convention locale a été diffusée auprès des ASCE concernées, afin de contractualiser avec les directions territoriales de VNF. À la rédaction de ce rapport, la convention d'objectifs 2025-2028 est toujours en cours de négociation.

Nouveaux statuts des ASCE et des URASCE

La FNASCE poursuivra l'effort engagé en 2025 auprès des ASCE afin de les aider dans la rédaction et le contrôle de leurs projets de statuts.



Sur la base des statuts de la FNASCE et des statuts cadre des ASCE, de nouveaux statuts cadre ont été élaborés pour les URASCE, permettant de retranscrire dans les statuts des URASCE les nouvelles possibilités offertes dans les statuts de la FNASCE et les statuts cadre des ASCE, notamment en matière de dématérialisation des assemblées générales ou des réunions.

Un premier essai réussi avait été fait en 2025 dans le cadre de la création des statuts de la nouvelle URASCE Outremer.

Pour rappel, préalablement à leur adoption, les projets doivent être transmis au secrétariat général de la FNASCE, en charge de leur validation.

Mise en place d'une stratégie immobilière

Le secrétaire général du ministère a souhaité la mise en place d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière relative à la gestion des biens immobiliers de l'État.

L'enquête immobilière réalisée en 2025 va permettre à la CPAI de suivre plus finement les demandes d'aides financières pour travaux sur UA État, les quelques ASCE s'étant abstenues de répondre à l'enquête dite MISIM vont être relancées. Sans réponse de leur part, leurs éventuelles demandes d'aides financières pour travaux ne pourront être traitées.

La FNASCE va poursuivre son effort d'aide pour l'acquisition d'unités d'accueil en bien propre. Lors de l'assemblée générale de Longeville-sur-Mer, le fonds de solidarité pour les unités d'accueil s'élevait à 176 000 €. A ce jour, au vu de l'ensemble des dossiers étudiés et validés en 2025, il reste de l'ordre de 9 000 € en provision.

Grâce à ce fonds créé par la FNASCE en 2012, 11 nouveaux biens sont venus compléter l'offre des ASCE pour 417 440 € d'aides, le fonds ayant été provisionné pour 76 500 € par les ASCE et 350 000 € par la FNASCE.

2026 va être l'année de consolidation de ce fonds, les orientations de la FNASCE étant de revenir au seul traitement des demandes d'aides à la première acquisition en matière d'unités d'accueil en bien propre.

Nous envisageons trois modes d'approvisionnement de ce fonds :

- une participation annuelle de chaque adhérent pour un montant individuel de 0,5 € (voté lors de l'assemblée générale de Longeville-sur-Mer en 2025),
- une participation annuelle de la FNASCE pour 35 000 € (revalorisation votée par le comité directeur fédéral lors de sa réunion du 8 avril 2026 – décision n°2026-25),
- une participation au titre des majorations perçues lors de l'attribution des unités d'accueil, dans le cadre de l'application de la tarification différenciée, liée au revenu fiscal de référence

Accompagnée par la sous-direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, la FNASCE s'est engagée sur la mise en place d'une stratégie de politique immobilière des unités d'accueil « Etat », permettant à la fois de répondre aux attentes du service immobilier du ministère, mais aussi d'accompagner les ASCE dans la gestion des UA (maintien, travaux, amélioration, économies d'énergie...).

Outil de gestion des adhérents et des unités d'accueil : OLGUA

Ce nouvel outil est pleinement opérationnel, toutefois il reste perfectible notamment dans le cadre du volet statistiques.

Poursuite d'un partenariat diversifié

Partenariat financier et conventionné, avec GMF et BFM qui ont renouvelé leurs soutiens financiers

- GMF : soutien financier d'un montant de 10 000 €.
- BFM : soutien financier d'un montant de 12 000 €.



Ces partenariats permettent de proposer des réductions pour les adhérents des ASCE, et de bénéficier de tarifs préférentiels dans le cadre d'organisation de manifestations locales, régionales ou nationales, comme c'est le cas pour la tenue de ce congrès..

Plateforme de billetterie nationale

L'année 2026 va être marquée par :

- la mise en place de la version accessible de l'application sur ordinateur avec un volet requête utilisable localement par les ASCE afin de suivre les consommations de leurs adhérents,
- l'intégration opérationnelle avec OLGUA (la phase test est en cours au moment de cette assemblée générale).
- l'engagement de la FNASCE à poursuivre son partenariat avec Hypérion (Defmarket) pour les années à venir, avec une tarification conditionnée au nombre global d'adhérents pour l'ensemble des ASCE (minoration des frais de cotisation de la FNASCE), donnant ainsi à nos associations une vision claire pour l'avenir de ce partenariat.

Bureau administratif de la FNASCE et Agents mis à disposition – MAD

- Avec les départs en retraite en 2026 de Dominique CITRON (en congés de fin d'activité à partir du 12 décembre 2025 pour un départ au 31 mars 2026) et de Patrick LE CROM (annoncé en fin d'année 2026), nous avons lancé une première procédure de recrutement pour le remplacement de Dominique dès décembre 2025, mais la seule candidate venant du ministère de l'Intérieur (sécurité routière), nous n'avons pu avoir satisfaction pour ce recrutement « externe ».

Nous allons devoir lancer une nouvelle campagne de recrutement pour le poste de chargé-e de dossier culture.

Pour le poste de chargé-e de dossier sport, une procédure de recrutement sera lancée dans le second semestre.

Depuis le 17 mars 2026, dans l'attente d'une affectation pérenne et parallèlement à sa recherche de poste, nous accueillons dans le cadre d'une mission temporairement initialement prévue jusqu'au 17 avril et que nous avons souhaité prolonger jusqu'au 17 septembre, un agent de catégorie C reconnu travailleur handicapé. Sa tutrice au sein du bureau administratif est Sandrine BROYART. Outre le caractère social de cette mission temporaire, nous espérons lui apporter autant qu'il nous apporte depuis son arrivée.

- Dans le cadre des prochains cycles de mobilité, nous sollicitons les remplacements des agents mis à disposition suivants :
 - ASCE 34 avec des missions régionales « Languedoc Roussillon »,
 - ASCE 75 AC (remplacement en cours).

Actions de formation

Dans le cadre de la montée en charge progressive d'Alexandra RENOU, nouvelle chargée de dossier formation implantée au Domaine de la Chesnaye, il est convenu qu'au cours de l'année 2026, il sera proposé la reconduction des actions suivantes :

- Formation « Conseils et Appuis des Responsables Associatifs » CARA, avec la participation des membres du bureau fédéral et notre correspondante « assurances » de GMF.
- Formation « mise en place de comptabilité dans une ASCE » – niveau 1 en présentiel et niveau 2 en visioconférence.
- Formation de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles à destination des ASCE, des URASCE et du comité directeur fédéral, en partenariat avec l'association « Colosse aux Pieds d'Argile » (la formation du comité directeur fédéral et des agents du bureau administratif de la FNASCE s'est tenue le 14 janvier 2026).

Merci aux ASCE pour leur accueil lors des différentes sessions de formation.

Rencontre des gestionnaires « Adhérents » et « Unités d'accueil »

À noter sur vos agendas : Ces rencontres auront lieu les 7 et 8 octobre prochains à Castelnaudary (11).

Sur le même format que des journées DASCE se tiendront ces rencontres avec :

- un atelier « Gestionnaires adhérents » sur notamment :
 - les statuts des adhérents,
 - la procédure générale d'inscription,
 - la simplification des directions et services,
 - le mode d'inscription des Apasiens,
- un atelier « Gestionnaires unités d'accueil » sur notamment :
 - les règles de priorisation pour les attributions d'été (charte de gestion des UA),
 - le rappel des assurances lors de séjours en UA,
 - comment limiter le nombre de demandes par adhérent ?
 - comment bloquer les demandes quand une UA est fermée ou occupée ?
 - un module de paiement en ligne et caution
 - l'envoi des attributions 08 mars – retour d'expérience
 - comment empêcher un adhérent d'accepter deux séjours l'été pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des UA ? Ou comment permettre à l'ASCE gestionnaire de savoir si l'adhérent a déjà obtenu un séjour l'été.

Merci à l'ASCE 11 pour son précieux investissement dans l'organisation de ces journées .

Manifestation « phare » 2026

Cette seconde édition se déroulera le week-end de l'Ascension, du 14 au 17 mai, sur le site « Rive des Corbières » à Leucate (11).

Merci aux 45 ASCE et 8 URASCE qui ont fait preuve de générosité en créditant la cagnotte dédiée d'un montant de 14 850 €.

Merci à l'ASCE 11 pour son soutien à la concrétisation de cette manifestation placée sous le signe de la solidarité et de l'entraide.



Nous poursuivrons nos engagements à mettre toute notre énergie au service des missions fondamentales qui définissent le rôle de notre mouvement, et la promotion de nos valeurs, dans toutes ses composantes : locales avec les ASCE, régionales avec les URASCE et nationales

Nous continuerons à proposer de nouvelles actions et engagements financiers au bénéfice des adhérents des ASCE.

Vous avez pu noter que ce rapport d'orientations poursuit les actions engagées sous la présidence de Michèle JOSSIER, toutefois, comme j'ai commencé mon premier mandat à la FNASCE sous la présidence de Joëlle GAU, permettez que je reprenne une de ces citations préférées, reprise d'Aimé Césaire et Nelson Mandela : « Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin »

Alors, continuons tous ensemble à œuvrer pour notre fédération, et à porter haut et fort nos valeurs et nos couleurs PASSION.

Merci pour votre attention,

Le 12 avril 2026

Laurent FRANC
Président de la FNASCE

